



Centre de Gestion  
de la Fonction Publique  
Territoriale de la Manche

## ARRÊTÉ PORTANT RÉINSCRIPTION SUR LA LISTE D'APTITUDE D'ACCÈS AU GRADE D'ANIMATEUR AU TITRE DE LA PROMOTION INTERNE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

050-28500055-20200617-2020-096-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/06/2020

Affichage : 17/06/2020

Pour l'autorité compétente par délégation



**NOUS, Claude HALBECQ,**  
**Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Manche,**  
**Chevalier de la Légion d'Honneur,**

VU, la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment son article 39,

VU, le décret n°2010-329 du 22 mars 2010 modifié portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale,

VU, le décret n°2011-558 du 20 mai 2011 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des animateurs territoriaux,

VU, l'arrêté du 27 juin 2018 portant inscription sur la liste d'aptitude d'accès au grade d'animateur au titre de la promotion interne, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2018, pour une durée de deux ans, de Madame Anne LEBOULENGER, née SANTINI, et établie après avis de la Commission Administrative Paritaire de la Catégorie B du 19 juin 2018,

VU, la demande présentée le 17 avril 2020 par Madame Anne LEBOULENGER sollicitant sa réinscription pour une nouvelle durée d'un an, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2020, sur la liste d'aptitude établie par l'arrêté susvisé du 27 juin 2018,

### ARRÊTONS

**ARTICLE 1 :** **Est réinscrite à sa demande sur la liste d'aptitude d'accès au grade d'animateur qui a été établie au titre de la promotion interne, pour une nouvelle durée d'un an, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2020 :**

- Madame Anne LEBOULENGER, née SANTINI, adjoint territorial d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe à la ville de la Hague,

**ARTICLE 2 :** La validité de la présente liste d'aptitude est d'une année, soit du **1<sup>er</sup> juillet 2020** au **30 juin 2021**.

**ARTICLE 3 :** **Le Directeur du Centre de Gestion sera chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à :**

- Monsieur le Préfet de la Manche,
- Monsieur le Sous-Préfet de Cherbourg,
- Madame le Maire de la ville de la HAGUE,
- Madame Anne LEBOULENGER.

Le Président :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la date d'affichage.

Affiché le : ..... 24.06.2020 .....

Fait à Saint-Lô, le 10 juin 2020

Le Président,

Claude HALBECQ